

VOTRE AUDIT ÉNERGÉTIQUE

À MOINDRE FRAIS



RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Afin de passer à l'action, vous serez certainement obligé de passer par une étape essentielle de la rénovation énergétique : réaliser un audit énergétique.

L'audit permet d'aller rapidement à l'essentiel sur un programme de travaux (rénovation thermique de l'enveloppe, rénovation des systèmes chauffage/ECS/ventilation/climatisation, production d'énergie).

Cette opération est destinée à tout type d'édifices, qui peuvent être composés d'un ou plusieurs bâtiments et recevoir plusieurs usages.

De manière générale, l'audit énergétique est rédigé suivant le cahier des charges de l'ADEME et permet, à partir d'une analyse détaillée des données du bâtiment, de rédiger une proposition chiffrée et argumentée de programmes d'économie d'énergie cohérents ou de substitution d'énergie.

C'est un véritable outil d'aide à la décision !

L'audit se déroule en 4 phases comme suit :

- Phase 1, état des lieux et recueil des données
- Phase 2, bilan et préconisations
- Phase 3, programmes d'améliorations chiffrés
- Phase 4, synthèse et restitution

Confiez la réalisation de votre audit Énergétique à des experts certifiés RGE :



58 Avenue Général de Gaulle

66200 ELNE

TEL: 04 68 54 46 35

site: www.diatech-66.com

Conditions de réalisation :

Zone géographique : France métropolitaine

Ces tarifs sont donnés à titre indicatif et peuvent faire l'objet d'une remise supplémentaire dans le cas d'une architecture compacte du bâtiment par exemple. Une proposition sera transmise au cas par cas pour chaque dossier.

Mise à disposition des plans du projet, des éléments tels les surfaces des logements, les tantièmes, règlement de copropriété et coordonnées du syndic le cas échéant.

Mise à disposition des factures d'énergie, du carnet d'entretien des équipements, de l'accès à l'ensemble des locaux techniques.

Mise à dispositions des précédents documents énergétiques (DPE par exemple) et factures éventuelles de travaux de rénovation.

D'autres documents peuvent être demandés au cas par cas, suivant la typologie du bâtiment.

Le marché cadre sera établi entre nos entités afin de définir le volume d'affaires à traiter, les périodes de traitement attendues. Ceci nous permettra de mettre en place les ressources nécessaires pour répondre à vos attentes.

TARIFS NÉGOCIÉS OLI

Forfait pour le mandat administratif MaPrimeRénov' ou ANAH : 100 € HT + 10 % TTC du montant des aides.



Pour les résidences individuelles :

Habitation de moins de 80 m² : 700 € HT

Habitation entre 80 et 120 m² : 850 € HT

Habitation entre 120 et 180 m² : 1000 € HT



Pour les résidences et lots en copropriété ou monopropriété :

Résidence jusqu'à 10 logements :

1500 € HT + 250 € HT par logement au-delà du 6ème

Exemple : 10 logements : $1\,500 + (4 \times 250) = 2\,500$ € HT

à partir de
250 €
par logement

Résidence de 11 à 30 logements :

2 500 € HT + remise de 10 % par logement soit 225 € HT / logement au-delà du 10ème logement

Exemples : 11 logements : $2\,500 + 225 = 2\,725$ € HT - 30 logements : $2\,500 + (20 \times 225) = 7\,000$ € HT

à partir de
234 €
par logement

Résidence de 31 à 60 logements :

7 000 € HT + remise de 20 % par logement soit 200 € HT / logement au-delà du 30ème logement

Exemples : 31 logements : $7\,000 + 200 = 7\,200$ € HT ; 60 logements : $7\,000 + (30 \times 200) = 13\,000$ € HT

à partir de
217 €
par logement

Résidence de 61 à 100 logements :

13 000 € HT + remise de 30 % par logement soit 175 € HT / logement au-delà du 60ème logement

Exemples : 61 logements : $13\,000 + 175 = 13\,175$ € HT ; 100 logements : $13\,000 + (40 \times 175) = 20\,000$ € HT

à partir de
200 €
par logement

Résidence de 101 à 200 logements :

20 000 € HT + remise de 40 % par logement soit 150 € HT / logement au-delà du 100ème logement

Exemples : 101 logements : $20\,000 + 150 = 20\,150$ € HT ; 200 logements : $20\,000 + (100 \times 150) = 35\,000$ € HT

à partir de
175 €
par logement

Résidence de plus de 201 logements :

35 000 € HT + remise de 50 % par logement soit 125 € HT / logement au-delà du 200ème logement

Exemples : 201 logements : $35\,000 + 125 = 35\,125$ € HT ; 250 logements : $35\,000 + (50 \times 125) = 41\,250$ € HT

à partir de
165 €
par logement



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Mentions légales :

Si vous rencontrez des difficultés avec les représentants, n'hésitez pas à nous les faire remonter (<https://objectif-libre-et-independant.fr/contactez-nous/>).

Nous nous efforcerons de débloquent d'éventuelles difficultés que vous pourriez rencontrer.
Comme pour tout deal nous sommes tributaires des partenaires du réseau au même titre que vous

Les informations délivrées sont fournies à titre informatif uniquement. Ces informations ne constituent en aucun cas un conseil en investissement, en gestion de patrimoine, un conseil juridique ou de toute autre nature. Elles ne sauraient davantage être considérées comme une offre, une recommandation ou une incitation à l'achat, la vente, ou la réalisation d'un quelconque investissement.

OLI Investissements fournit des informations volontairement générales, qui ne tiennent pas compte des objectifs, de l'expérience, de la situation financière ou des besoins individuels d'un utilisateur en particulier. Aucune garantie n'est donnée quant au caractère approprié ou adéquat des informations mises à disposition.

TOUT INVESTISSEMENT PRÉSENTE DES RISQUES ET EST SUSCEPTIBLE D'ENTRAÎNER UNE PERTE EN CAPITAL. OLI INVESTISSEMENTS VOUS RECOMMANDE DE CONSULTER UN CONSEILLER PROFESSIONNEL AVANT DE PRENDRE UNE QUELCONQUE DÉCISION D'INVESTISSEMENT.

